



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

LE POULBOT



SEPTEMBRE 2017

Journal de la Section Douane d'Île de France

SPÉCIAL VITALYS... Encore et toujours !

Le VITALYS, 16 mois après l'arrivée de nos collègues des services parisiens, demeure toujours source de réclamations et d'améliorations. Si certains dysfonctionnements perdurent, d'autres voient le jour, et les marges de manœuvre de notre administration face à un bailleur privé se trouvent grandement diminuées d'autant plus que la Direction générale a levé toute réserve lors de la prise à bail des locaux. Les représentants CFDT élus au Comité Technique, après être intervenus en séances, ont adressé ces derniers jours au directeur interrégional d'Île-de-France un courrier dans lequel ils exposent les problématiques toujours en instance à ce jour. Vous trouverez ci-dessous l'interpellation écrite de la CFDT Douane et la réponse très réactive du D.I d'Île-de-France.

Monsieur le Directeur Interrégional d'Île-de-France,

Lors du dernier comité technique, nous avons évoqué au titre des questions diverses le problème de la moquette des bureaux de l'immeuble le VITALYS.

Pour compléter notre intervention, nous tenons à porter à votre connaissance le fait que depuis mars 2016, date de l'installation des premiers services douaniers au sein de cet immeuble, aucune shampooineuse n'a été passée sur les moquettes, ce qui n'est pas conforme aux prescriptions stipulées dans le courrier de notre ancienne Directrice générale dont nous vous avons remis une copie en séance.

Par ailleurs, à ce jour, les agents attendent toujours l'installation des distributeurs de boissons annoncés dans Douane info, les volets en panne ne sont toujours pas réparés et les mauvaises odeurs continuent à se répandre dans les services de façon périodique.

De plus des travaux visant l'accessibilité aux personnes handicapées sont toujours en cours et cet accès reste impossible aux utilisateurs de fauteuils roulants.

Enfin, les services situés au dernier étage (comme le SARC) subissent encore des infiltrations d'eau et une bâche se trouve toujours au faite de l'immeuble en attendant des réparations plus complètes et définitives. L'automne et son lot d'intempéries approchent, il serait temps de procéder aux travaux.

Notre organisation syndicale, qui avait émis des doutes sur les futures conditions de travail au sein de ce bâtiment préalablement à l'emménagement de nos collègues, constate que des problématiques très vite révélées dès leur arrivée demeurent après pratiquement une année de présence, en instance de finalisation. Même si le non-paiement des loyers reste subordonné à la résolution des dysfonctionnements techniques, il n'en demeure pas moins que les conditions de vie de nos collègues du VITALYS restent globalement insatisfaisantes.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sincères salutations.

Réponse de notre Directeur interrégional :

A la suite de votre courrier relatif au site du VITALYS, je vous fais part ci-dessous des informations suivantes :

- concernant le nettoyage des moquettes. Au VITALYS, ce sont succédé depuis le 01 mars 2016, deux sociétés de nettoyage , TFN et STEM avec des contrats limités (8 mois).
- Ces sociétés n'ont pas été reconduites dans leur contrat par le bailleur.
- En conséquence, le nettoyage moquette n'a pu être effectué.
- Une lettre de relance va être adressée au bailleur.
- concernant l'installation de distributeurs de boissons: La cafétéria ré-ouvrira début septembre de 8h00 à 14h30. Il existe des machines à café en libre service à la cafétéria, ainsi qu'un assortiment de boissons.
- Dans ces conditions, installer des distributeurs de boissons dans les étages conduirait à impacter la rentabilité de la cafétéria et amènerait à sa fermeture définitive.
- Sauf demande unanime des agents informés du risque subséquent de fermeture évoqué, il ne sera donc pas procédé à cette installation.
- concernant les stores: Depuis fin juin, la nacelle est non opérationnelle, car non conforme (problème de câbles à changer) et les interventions sur les stores ne peuvent se faire que de l'extérieur.
- Pour sécuriser un store qui menaçait de tomber, SEFAL, représentant du bailleur, a donc dû faire intervenir une société spécialisée.
- De plus, depuis le début de l'année, je n'ai vu aucune intervention d'entretien ou de rénovation concernant les stores contrairement à ce qu'il est prévu dans le budget voté. J'ai demandé à monsieur LUNTADILA qu'il se renseigne à ce sujet et qu'il me communique les n° de stores (ou de pièces) qui ont fait l'objet d'une éventuelle maintenance. Une nouvelle relance va être adressée au représentant du bailleur afin que la nacelle soit remise à niveau.
- concernant les mauvaises odeurs: Certaines provenaient du RIE. En effet, il y a eu une rupture de canalisations dans le vide sanitaire du RIE, il a fallu le nettoyer et réparer la canalisation. Travaux terminés. Mais, il reste encore à venir, le nettoyage des canalisations du RIE, et VINCI s'est aperçu dernièrement d'un problème d'étanchéité sur deux canalisations pouvant véhiculer les mauvaises odeurs. Un devis est en cours de réalisation.
-
- concernant l'accessibilité des personnes handicapées. L'accès à l'entrée handicapé depuis la rue n'est, en effet, pas conforme.
- une lettre va être adressée au bailleur afin soit, qu'il installe une rampe et qu'un interphone reliant l'entrée au service de sécurité permette à une personne handicapée de demander à un agent de sécurité d'intervenir afin d'ouverture de la porte dédiée à l'entrée handicapés.
- concernant les coursives: les dégâts résultent d'un risque naturel couvert par l'assurance du bailleur(tempête).
- Des expertises d'assurance sont encore en cours.
- Les travaux ne pourront donc être entrepris qu'après accord de l'assurance.

Espérant avoir répondu à vos interrogations, je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire Interrégional, l'assurance de ma considération distinguée.

Philippe Galy

« 291 PROMOTIONS AU TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE D'ACP1 EN 2017 CONTRE 77 EN 2016, MERCI À QUI ?? MERCI À PPCR !! »

Le Bulletin Officiel du Personnel dernièrement publié a acté la promotion de 291 ACP2 au grade d'ACP1 en 2017 alors que seuls 77 de nos collègues avaient été promus en 2016. Cette très forte évolution n'est hélas pas le résultat d'une augmentation du budget affecté aux "PRO-PRO" (« Promus-Promouvables ») mais résulte des effets de la mise en place du PPCR pour son seul volet "Grilles indiciaires", tellement décrié par certains.. Les faits sont là et les heureux promus seront bien placés pour apprécier cette bonne nouvelle en cette période peu propice aux sourires.

POUR LES COLLÈGUES DE CATÉGORIE A, LE COMPTE N'Y EST TOUJOURS PAS !!

En revanche, les diverses embûches semées en Comité Technique Ministériel par certaines organisations syndicales pour la validation de la nouvelle grille PPCR des agents de catégorie A ont généré deux effets négatifs : la suppression des épreuves de l'examen professionnel de B en A, le report d'application de ladite grille, et les effets induits pour les intéressés en matière de pouvoir d'achat. La CFDT compte beaucoup sur la force de celles et ceux qui ont combattu l'application des nouvelles grilles PPCR à obtenir de notre gouvernement des augmentations de salaires, qui seraient les premières depuis leurs blocages en 2010 !

QUELQUES MOTS QUI CHANGENT TOUT DANS UN PROCÈS-VERBAL DE COMITÉ TECHNIQUE..

Non le Président du Comité Technique de l'Île-de-France n'est pas le clone de Donald Trump et le secrétaire de la CFDT n'est pas celui du Directeur du FBI ! Pourtant, le désaccord est total au sujet de la rédaction du PV du C.T du 21/04/2017, et de l'interprétation d'une déclaration en séance de la CFDT. Le secrétaire CFDT a déclaré non sans humour avoir sans doute rêvé ! « *I have a dream !* ». Le petit sujet : A notre proposition de modification du PV aboutissant à la phrase suivante, "*La CFDT indique que l'état précis de ces mouvements ne prend pas en compte la réalité effective de la présence des agents tel que le faisait jadis le SIGRID, l'Administration concède que le calcul de la charge de travail se fait de manière empirique* », le président du CT a apporté par courriel la

réponse suivante : « *La CFDT indique que l'état précis des mouvements ne prend pas en compte la présence effective des agents comme dans le SIGRID. Selon M. MANCINI, le calcul de la charge de travail se fait de manière empirique. M. GALY estime, au contraire, que la charge de travail est bien prise en compte par les effectifs de référence.* »

DÉCIDÉMENT, Z.U.S & COUTUMES NE FONT PAS BON MÉNAGE EN ÎLE DE FRANCE »

Si la manière dont les zones anciennement dénommées Z.U.S et actuellement Q.P.V ont été délimitées a généré beaucoup d'incompréhension et d'insatisfaction, l'argument Z.U.S va maintenant générer autant de frustration parmi la population des candidats à la liste d'aptitude au grade de contrôleur. En effet, lors de la CAPL dédiée à cette promotion interne, le directeur interrégional, président de séance, a utilisé cet argument afin de modifier l'ordre de sa liste. Il faut savoir que les classements des candidats sur ces listes d'aptitude sont toujours le « fait du prince », et ne répondent pas toujours aux notions de logique et de cohérence. Sur le fond, nos élus reconnaîtront à notre D.I d'avoir sélectionné de très bons dossiers, il est vrai, mais sur la forme, tantôt en justifiant la remontée vertigineuse de certains candidats impactés par les effets de reclassement « Z.U.S », parfois à partir d'autres critères plus subjectifs..

PPCR ET GALONNAGE VICTIMES DE L'HORLOGE ADMINISTRATIVE..

Dès l'application des mesures PPCR concernant les collègues de la catégorie C (reclassement des AC au grade d'ACP2), la CFDT Douane a interpellé le bureau B2 (pôle « Habillement ») de la Direction Générale en prévision du galonnage attribué aux Agents de Constatation SU intégrant leur session de formation à l'END de La Rochelle, mais également celui attribué à nos collègues sur le terrain.. Il semblait cohérent que cette mesure ait un impact sur la passation des commandes des galons d'ACP2 auprès du fournisseur. En réponse, il a été rétorqué que les effets des reclassement n'avaient pas fait l'objet d'une communication interne... Vive la transversalité entre nos services centraux !!

.. AU DÉFILÉ DU 14 JUILLET 2017, AVEC TES VIEUX GALONS TU DÉFILERAS !

Mais l'histoire ne s'arrête pas là ! Faute d'anticipation, l'Administration a refusé aux collègues nouvellement promus au nouveau grade d'ACP2 de défiler avec leurs galons, et les a obligés à porter leurs galons d'AC ! Si les intéressés avaient porté des feuilles de chêne sur leurs épaulettes, sans aucun doute la problématique aurait-elle été différente, car les récriminations auraient été mieux entendues.

LORSQUE LES AGENTS SUBISSENT LES CAPRICES D'UN CONSTRUCTEUR AUTOMOBILE OU « RENAULT, DES VOITURES À VIVRE », MAIS SURTOUT DES VOITURES QUI SAVENT SE FAIRE ATTENDRE !

La BSI de Gennevilliers, qui centralise sa principale activité L.C.F autour des contrôles dynamiques, se voit depuis quelques mois en manque de véhicules rapides d'interception.

Ainsi, depuis le 13 juillet dernier, un véhicule sérigraphié Renault Mégane break est en instance de livraison... mais l'engagement du constructeur automobile vis-à-vis de nos autorités administratives semble relever du laxisme, voire du je-m'en-foutisme le plus total !

Parce que ce véhicule était prévu pour être livré mi-juillet, la décision administrative avait été prise de ne pas procéder à la réparation d'une voiture accidentée, d'autant que le coût de ses réparations était conséquent. La cohérence administrative s'est heurtée au silence d'un concessionnaire qui ne fait même pas l'effort de communiquer sur ses engagements non tenus !

Pour les agents directement concernés par ce retard de livraison, l'attente prend une dimension particulière. Pour d'autres qui ne génèrent pas les résultats L.C.F et qui n'en sont que les témoins passifs, ces derniers se sentent beaucoup moins impliqués par ce dysfonctionnement et brillent par leur silence !

Qui a dit que la Douane était une grande famille ?

Vos représentants CFDT Île-de-France :

Prénom / NOM :	Mel :	Téléphone :
Jean -Pierre MANCINI - SRE PARIS Secrétaire Interrégional - Élu au C.T IDF	jpm1@neuf.fr	09 70 27 19 23
Jean Marc JAME Secrétaire national permanent CFDT Élu en CAPL Cat. A, au C.T IDF & à la Masse	jm.jame.cfdt@orange.fr & cfdt.douane.interdg@gmail.com	06 63 46 81 71
Christophe ABADIE - BCI PARIS Secrétaire national - Élu au CT IDF	christophe.abadie@douane.finances.gouv.fr	09 70 27 20 97
Bénédicte GUICHARD – SARC Élue au C.T DG (CTSCR)	benedicte.guichard@douane.finances.gouv.fr	09 70 27 26 72
Guillaume ALBESSARD - Bureau D2 Élu en CAPL A & au C.T DG (CTSCR)	guillaume.albessard@douane.finances.gouv.fr	01 57 53 49 19
Bruno BOUQUOT - BCI PARIS Élu au C.T IDF	bruno.bouquot@douane.finances.gouv.fr	09 70 27 20 98

Unis pour la sauvegarde de notre métier !



Scannez le Code QR pour accéder à notre site

CFDT Douane

@CFDTDouanes